

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 23 86

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Délégation Développement durable - Appel à projet Fonds Air Bouches-du-Rhône -
Signature de la convention avec l'ADEME.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'environnement et au développement durable, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département des Bouches-du-Rhône est très fortement urbanisé puisqu'il regroupe dans les 14 villes de plus de 20 000 habitants, plus de 70% de ses 2 millions d'habitants.

De fait, il représente un territoire à forts enjeux sanitaires et environnementaux liés à la qualité de l'air : outre les zones urbanisées et les grands secteurs industrialisés, les réseaux routiers et autoroutiers denses ont un impact important sur les émissions de polluants atmosphériques, qui dépassent régulièrement les valeurs réglementaires. Il apparaît que 88% de la population des Bouches-du-Rhône respire un air dépassant les recommandations sanitaires.

Une étude de Santé Publique France a chiffré à 2 700 personnes le nombre de décès prématurés évitables dans la région, ce qui, ramené à la population des Bouches-du-Rhône, conduit à une estimation minimale de 1 100 décès évitables chaque année.

Le département des Bouches-du-Rhône fait partie des zones pour lesquelles la France est visée par deux procédures précontentieuses européennes, notamment pour le non respect des valeurs limites relatives aux émissions de particules PM10 et PM2,5. Dans le mix des émissions de ces particules, le département des Bouches-du-Rhône présente des taux importants liés au chauffage au bois : jusqu'à 17% des PM10 et 22% des PM2,5.

L'étude de la Cellule Economique Régionale de Construction sur la consommation du bois pour les moyens de chauffage principal et secondaire montre qu'une action sur ce mode de consommation pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire bucco-rhodanien.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Fonds Air, pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens par un appareil labellisé flamme verte sept étoiles. Le Conseil départemental a été retenu comme lauréat en avril 2018.

Ce projet permettra d'attribuer une aide de 1 000 € pour chaque dossier. Le périmètre d'intervention est estimé à 4 170 équipements sur l'ensemble du département, soit une enveloppe totale de 4 170 000 € au titre des travaux et acquisition de matériels auxquels s'ajoutent 391 040 € au titre de

l'animation et de la communication du dispositif. Le financement proviendra à 50% du Conseil départemental, complété par une aide de l'ADEME à hauteur de 50%.

Le présent rapport a pour objet la signature de la convention liant le Conseil départemental et l'ADEME pour la mise en œuvre et les modalités du Fonds Air Bouches-du-Rhône.
Le présent rapport est sans incidence financière

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL